

Mexique : victoire contre la pilule du lendemain pour les mineures de 12 ans

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 4 juillet 2014





Le chef du gouvernement du District Fédéral de Mexico, Miguel Angel Mancera, a opposé son [veto](#) à

la « Loi Jeunesse » adoptée par l'assemblée législative du district qui autorisait notamment l'accès à la pilule du lendemain pour les jeunes filles dès 12 ans, sans consentement ni information des parents, rapporte ACIPrensa.

Dans sa première mouture, le texte prévoyait même l'accès à l'avortement pour les jeunes filles dès 12 ans, sans consentement parental et sans obligation de les informer. Plusieurs groupes parlementaires se sont mis d'accord pour retirer cette disposition du texte.

Il n'en a pas été ainsi pour la pilule du lendemain, potentiellement abortive, ni pour le changement de sexe que les adolescents devaient donc pouvoir obtenir sans en informer leur parents ni obtenir leur consentement, dès 12 ans là aussi.

C'est au nom du droit des parents d'éduquer leurs enfants que plusieurs réseaux de défense de la famille sont entrés en action pour dénoncer cette atteinte aux droits parentaux ; une pétition lancée sur CitizenGo demandant au chef du gouvernement du District fédéral d'opposer son veto au texte a obtenu 10.000 signatures.

Ce qu'il a fait lundi dernier, en application du Statut du gouvernement de la ville de Mexico et de la loi organique de l'assemblée législative : le texte devra repasser devant les élus pour être révisé.

• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)

© [leblogdejeannesmits](#)

Riposte-catholique

La réinformation catholique au quotidien

<https://www.riposte-catholique.fr>

[Réseau Riposte catholique](#)